

STM BOÉTIE

Rouvrons des négociations

La CFDT a toujours été contre la fermeture des STM. Elle l'a à plusieurs reprises fait savoir tant localement qu'auprès de la DOTC. Mais, on pouvait être contre une fermeture de site et prendre conscience que la bascule du trafic sur les PDC était sur le Louvre bien entamée, que les agents quittaient le navire. En clair, que le rapport de force n'était plus là... C'est pour toutes ces raisons que nous avons fait le choix d'utiliser notre force de proposition pour obtenir le maximum des primes pour tous les agents impactés par ces fermetures.

Le 17 février 2011, la CFDT, FO, la CFTC et la CGC signaient donc l'accord de dispositif d'accompagnement dans le cadre de la fermeture des STM Louvre et Boétie.

Si les calendriers de bascule du TG3 vers les différentes PDC ont été très rapidement dressés, rien encore aujourd'hui n'est clairement défini pour le 8^{ème} arrondissement. Les spécificités traitées par le STM Boétie (Cédex, recommandés, encombrants) rendent les choses plus complexes. Les tentatives de mécanisation des LR n'ont donné aucun résultat probant...

Cette ambiguïté a permis de reclasser des agents du STM Louvre sur le STM Boétie. Notamment des agents amenés à partir à la retraite fin 2011, début 2012.

Or, l'arrivée d'une nouvelle direction locale sur Paris 08 PDC semblerait vouloir accélérer les choses. Selon ses dires, cette fermeture devrait s'effectuer avant fin 2011.

Pour la CFDT, les choses ne sont pas si simples. Contrairement à ce que pense la nouvelle direction de Paris 08 PDC, elle est incapable actuellement de reprendre la totalité de l'activité traitée par le STM Boétie. Rappelons que lors de la dernière réorganisation, Paris 08 PDC a supprimé des postes en cabine. Comment réussiront-ils à traiter la totalité des recommandés ?

La CFDT a donc demandé la réunion d'une commission de suivi extraordinaire de l'accord. Notamment pour avoir des éclaircissements sur le sujet mais surtout pour rouvrir des négociations.

Pour la CFDT, les agents du STM Boétie non informés du calendrier de bascule du TG3, n'ont pas à subir le côté dégressif des primes qui doit s'appliquer à partir du 1^{er} octobre 2011. De même, l'accord n'a une durée de vie que d'un an et se terminera donc le 31 décembre 2011. Qu'advient-il des mesures d'accompagnement si le calendrier n'est toujours pas fixé ?

Pour la CFDT, il est donc urgent de rouvrir des négociations. Nous réitérons toujours notre demande du maintien d'une petite équipe en nuit sur le site de la Boétie.

Avec la CFDT, SOYONS [RESPECTÉS]